Titre : Guide de la Fiscalité des Entreprises - Edition 2025

1. Déductibilité des charges

Les charges sont déductibles si elles sont engagées dans l'intérêt de l'exploitation. Elles doivent être justifiées, comptabilisées, et se rattacher à la gestion normale de l'entreprise.

2. Charges financières (Article 212 du CGI)

Les intérêts versés au titre de dettes sont en principe déductibles, sous certaines limites.

Notamment, si le montant dépasse 3 millions d'euros ou 30% de l'EBITDA, la fraction excédentaire est non déductible.

3. Amortissements

Les immobilisations sont amorties selon leur durée d'usage. Par exemple, un matériel informatique est généralement amorti sur 3 ans.

4. TVA déductible

La TVA grevant les biens ou services acquis pour les besoins de l'activité est déductible. Toutefois, la TVA sur les véhicules de tourisme ne l'est pas, sauf exceptions.

5. Exonérations fiscales

Les entreprises implantées en zone franche urbaine (ZFU) peuvent bénéficier d'exonérations d'impôt sur les bénéfices pendant 5 ans.

6. Pertes fiscales

Les déficits peuvent être reportés sur les bénéfices futurs (report en avant) ou sur les bénéfices précédents (report en arrière dans la limite d'un million d'euros).

7. Contrôle fiscal

L'administration peut engager un contrôle sur place pour vérifier la réalité des charges, des amortissements ou des exonérations déclarées.

FIN DU DOCUMENT